

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 436

présenté par  
Mme de La Raudière

-----

### ARTICLE 16

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article manque son objectif qui est de réduire la durée des contrôles : une durée de 9 mois cumulés sur 3 ans est déjà bien élevée. Elle est par ailleurs assortie de beaucoup d'exceptions.

Peut-être ne faut-il prévoir aucune mesure à ce sujet plutôt qu'une mesure qui manque d'ambition, voire contre-productive.